L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Arsenault, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté au Sénat une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et, elle est comme suit :-

OTTAWA, 15 avril 1895.

11

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, le jeudi, 18 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine; baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le "plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiotement auprès d'Elle, "dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai eucore recours à vos avis et à votre aide

pour m'assister dans l'administration des affaires du Canada.

La mort subite et regrettable de feu le Très Honorable Sir John Thompson a fait éprouver une perte sérieuse au Canada. L'expression de douloureuse et profonde sympathie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et les manifestations de chagrin avec lesquelles la triste nouvelle a été accueillie dans toutes les parties de l'Empire, ainsi que les marques de respect et d'estime rendues partout à la mémoire de l'homme d'Etat décédé, ont provoqué la reconnaissance du peuple du Canada.

Des explications satisfaisantes ayant été reques du gonvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura

été passée.

L'acte récent du parlement impérial permettant aux divers gouvernements australasiens de conclure des traités de commerce sur la base de droits préférentiels, avec les autres colonies autonomes de l'Empire, donnent une preuve satisfaisante que les suggestions de la Conférence coloniale ont été favorablement reçues par le gouvernement de Sa Majesté.

Conformément à une récente décision des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, à l'effet que la minorité dissidente du peuple du Manitoba, a, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, contre certains actes passés par la législature de la province du Manitoba, relativement à la question d'éducation, j'ai entendu cet appel en conseil, et ma décision sur ce sujet a été communiquée à la législature de la dite province. Les documents relatifs à cette affaire

vous seront communiqués.

La crise commerciale qui règne par tout l'univers depuis quelques années s'est fait sentir au Canada, mais heureusement avec moins d'intensité que dans la plupart des autres pays. Bien qu'elle n'ait pas produit une réduction considérable dans le volume de notre commerce avec l'étranger, cependant, à raison de la diminution dans le prix des marchandises et de récentes réductions et aussi de suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il sera nécessaire de fixer les appropriations pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Durant la période de temps écoulé depuis la dernière session du parlement, j'ai en l'avantage de voyager dans différentes parties du Canada: les provinces maritimes, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique. Au cours de mon voyage j'ai été agréablement impressionné par les manifestations d'une profonde loyauté et d'esprit public, et malgré la crise commerciale dont il vient d'être question, j'ai remarqué partout des signes non équivoques d'une grande espérance dans l'avenir reposant sur une foi absolue dans les ressources immenses du Canada; foi qui est une des caractéristiques de son peuple et qui est du meilleur

augure pour de nouveaux progrès.

Le gouvernement de Terreneuve ayant manifesté son désir de renouer des négociations à l'effet de faire admettre cette colonie dans la Confédération du Canada, un sous-comité de mes conseillers a eu récemment des conférences avec les délégués du gouvernement de cette île pour discuter avec eux les conditions de cette union. Ce sera un sujet de félicitation générale si les négociations maintenant pendantes amènent la plus ancienne possession coloniale de Sa Majesté à faire partie intégrante de la Confédération canadienne.

Des projets de loi relatifs à la banqueroute et à la faillite et aux compagnies à fonds social vous seront soumis. Vous serez aussi appelés à étudier certains amendements à la loi concernant les assurances, à l'Acte concernant les billets du Canada, à l'Acte des Terres du Canada, à l'Acte concernant les Indiens, à l'Acte relatif à la représentation des Territoires du Nord-Ouest, et aussi un projet de loi concernant la concession de terres à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai donné ordre de mettre sous vos yeux les comptes de l'année écoulée. Les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi soumises. Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service administratif.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous laisse aux importants devoirs qui vous incombent en souhaitant sincèrement que vos délibérations, inspirées par l'esprit de sagesse et de patriotisme, puissent, grâce aux bénédictions divines, contribuer à l'unité et au bien-être du Canada.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a présenté au Sénat un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer." Le dit bill a été lu la première fois.